

Image not found or type unknown



Cloture d'activité libérale infirmiere et cotisation carpimko

Par **infirmier**, le **10/04/2009** à **15:48**

Bonjour, rnje suis infirmier, et j'ai tenté l'aventure du libéral, inscrit à la carpimko le 1-12-08 et n'ayant pas trouvé d'associer à ma convenance, j'ai stoppé tout le 01-04-09 (non ce n'est pas un poisson!). Dans cette période, je n'ai pas validé le moindre acte. En meme temps, je travaillais en intérim.rnA présent la CARPIMKO me réclame 566 euros, alors que je le rapelle je n'ai pas eu le moindre revenus libéral, ils m'ont bien précisé que cette somme ne sera pas régularisé par rapport à mon absence de revenus...rneest ce normal? ai je un recours?